COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mars 2022

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercices :

M. HOURDOU Philippe Mme SANTUCCI Françoise Mme CATINELLA Virginie
M. BLACHON Fabrice Mme MANDARON Pauline M. BONNARDEL Laurent

M. PRADON Régis M. PALOMAS Sébastien

Etaient absents:

M. MOTTET Hugues qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.

Mme DEFRANCE Marlène qui a donné pouvoir à M. HOURDOU Philippe pour voter en son nom.

Mme ROUX Isabelle

Mme GOUDARD Danielle

Mme GAILLARD Nathalie

M. CHOSSON Jonathan qui a donné pouvoir à M. BLACHON Fabrice pour voter en son nom.

M. CHALEAT Stéphane

Mme SANTUCCI Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 16/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

2022-001 : Validation du projet de Pumptrack

M. MOTTET Hugues présente le projet tel qu'approuvé en commission de travaux / appel d'offres lors de la séance du 01/03/2022, et qui propose de retenir le devis de l'entreprise TRTP pour un montant de 30 189.60 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER le projet présenté,
- DE RETENIR l'entreprise TRTP pour effectuer les travaux d'un montant de 30 189.60 € TTC
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- D'AUTORISER M. le Maire à effectuer et signer toutes les démarches d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Arrivée de Madame ROUX Isabelle et de Madame Danielle GOUDARD.

2022-002 : Aménagement du sous-sol de la mairie : choix du maitre d'œuvre

M. le Maire précise que suite à l'étude de faisabilité et aux diverses demandes de subventions réalisées, trois cabinets d'architectures ont été consultés pour la mission de maitrise d'œuvre du projet.

M. MOTTET Hugues précise que lors de la commission de travaux / appel d'offres du 01/03/2022 ont été examinés les devis suivants :

- M. Patrick AMOUROUX: Honoraires de 12.50% du montant des travaux
- M. Hervé TEZIER : Honoraires de 13% du montant HT des travaux
- COCO architecture: Honoraires de 15% du montant HT des travaux

La commission propose de retenir l'offre de M. Patrick AMOUROUX, pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du sous-sol de la mairie.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DE RETENIR M. Patrick AMOUROUX pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du sous-sol de la mairie.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- D'AUTORISER M. le Maire à effectuer et signer toutes les démarches d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Arrivée de Monsieur Stéphane CHALEAT

2022-003 : Raccordement avec création de poste, pour alimenter la construction de la SARL LAMAZUNA – SDED

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement avec création de poste, pour alimenter la construction de la SARL LAMAZUNA, située quartier Pré Brun

Dépense prévisionnelle HT (dont frais de gestion : 2 899.45 €) 60 888.48 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 24 355.39 €

Participation communale 36 533.09 €

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS,
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé,
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,
- DE DECIDER de financer la part communale par recouvrement auprès du bénéficiaire du raccordement,
- DE S'ENGAGER à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Divers:

- Point sur les travaux en cours : taille, entretien divers, dépose des illuminations de noël, revêtement de la cour de l'école, commande des capteurs de CO2 pour l'école, plantations de arbres au terrain de foot, aménagement de carrefour.
- Place de la Madone : taille des arbres pour une vue dégagée. Devis en attente pour restauration de la Madone et de la place.
- Gymnase de Barbières : pour rappel il est fermé par arrêté préfectoral. Coût estimé de la démolition 200 000 €. Coût d'un nouveau gymnase estimé entre 2 500 000 € HT et 3 200 000 € HT. Une réflexion entre les 4 communes du SIBBRM, avec l'appuis de la DGFIP, est en cours sur les solutions de financement.
- Fête de la musique : mardi 21/06 sur la place sous l'église. Organisation et horaires à définir.

Séance levée à 20h

SANTUCCI Françoise

Philippe HOURDOU

Secrétaire de séance

Maire